

Agent(e) de liaison en santé et sécurité

Vous aimeriez vous impliquer au niveau de la santé et de la sécurité en travaillant en collaboration avec vos collègues et votre employeur?

La CNESST exige dorénavant qu'un(e) agent(e) soit désigné(e) par et parmi les travailleurs.

En tant qu'agent(e) vous aurez les fonctions suivantes :

- Coopérer avec l'employeur en matière de santé et de sécurité;
- Faciliter le lien et la communication entre les travailleurs et l'employeur au niveau de la santé et de la sécurité;
- Faire des recommandations écrites;
- Porter plainte à la CNESST.

Les modalités, les heures de libération et les tâches seront déterminées par entente mutuelle avec l'employeur ultérieurement.

► *Si vous êtes intéressé(e), veuillez indiquer votre prénom et nom ci-dessous* :*

Prénom, Nom	
1	6
2	7
3	8
4	9
5	10

* Si plusieurs employés proposent leur candidature, le mode de scrutin sera déterminé par les travailleurs.

Site Web
CNESST

